



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 20178

Texte de la question

M. Philippe Martin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le manque de conseillers d'orientation-psychologues titulaires dans l'académie de Reims. La propension à recourir à des emplois-précaires affectés sur des postes prioritairement aux personnels titulaires paraît être à l'origine de cette situation. Il lui demande en conséquence de bien vouloir préciser les mesures qu'il entend prendre pour assurer le bon fonctionnement des services en charge de l'information et l'orientation des élèves, dont l'importance a été soulignée par différents rapports.

Texte de la réponse

Les difficultés actuelles relatives au nombre de conseillers d'orientation-psychologues titulaires sont notamment liées au système de formation dont ils bénéficient à la suite de leur réussite au concours. En effet, il convient de noter que l'ensemble des lauréats, quel que soit le type de concours qu'ils réussissent, c'est-à-dire avec ou sans expérience professionnelle, suivent une période de stage de deux ans dans un centre de formation spécifique, à l'issue de laquelle ils seront titularisés. Ils ne seront donc en fonction, en tant que titulaires, qu'après ces deux années de formation. La mise en oeuvre du congé de fin d'activité, créé par la loi du 16 décembre 1996, a provoqué une augmentation immédiate du besoin, qui n'a pu être compensée par l'arrivée rapide de nouveaux titulaires, du fait de la période de stage. Cependant, afin de faire face à ce besoin en personnels titulaires et d'anticiper les départs à la retraite susceptibles d'intervenir dans les années à venir, le volume des postes offerts aux concours a fortement augmenté au cours des dernières sessions. Si en 1996, cent places étaient proposées à l'ensemble des concours de recrutement de conseillers d'orientation-psychologues, deux cent cinquante postes sont offerts au titre de la session 1999. Un effort particulier de recrutement par la voie externe a été effectué puisque cent cinquante postes sont ouverts en 1999, contre seulement cinquante places il y a deux ans et soixante-quinze en 1998. Ce triplement des recrutements externes traduit l'attention particulière portée à l'orientation des élèves du second degré et de l'enseignement supérieur.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20178

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 1998, page 5503

Réponse publiée le : 3 mai 1999, page 2661